



**Audit du CESP
Panel Médiamat /
Médiamat'Thématik
Année 2016
Synthèse**

SYNTHESE DE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT ET MEDIAMAT'THEMATIK 2016

Le panel Médiamat / MédiamatThématique a pour objectif de mesurer l'audience individuelle à domicile des chaînes de télévision. Le CESP souligne que le champ de la mesure exclut toutes les consommations de la télévision (live ou en différé) effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV (écoute via Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone...) à domicile ou hors du domicile.

Les résultats d'audience sont publiés sur une base quotidienne pour les chaînes nationales « hertziennes » et pour certaines chaînes de la TNT (Médiamat), semestrielle pour les chaînes du câble et du satellite (MédiamatThématique) et selon une périodicité adaptée aux besoins des clients, pour les autres chaînes de la TNT.

Le présent audit couvre l'année 2016. Le marquage des chaînes disposant d'un service de télévision de rattrapage ou « catch-up sur écran de télévision » débuté à partir de septembre 2014, se poursuit. Fin 2015, 62 chaînes avaient procédé à un marquage de leur service de catch-up, fin 2016, on en dénombre 73. La mesure de l'audience de la catch-up a été harmonisée dès le début de l'année.

Le CESP rappelle que la méthodologie et les résultats propres aux sur-échantillons régionaux spécifiques à la chaîne « France 3 » sont hors champ de l'audit, ainsi que les résultats publiés par Médiamétrie, pour des clients spécifiques, sur des univers ad hoc (du type Médiamat Editeurs).

A partir de ses différents contrôles et analyses sur l'exercice du panel Médiamat / MédiamatThématique :

Le CESP considère satisfaisants en 2016 :

- le fait qu'un plus grand nombre de chaînes de télévision ait procédé au marquage pour la prise en compte de l'audience en catch-up sur écran de télévision,
- l'utilisation de sources de numéros de téléphone qualifiées et récentes pour faciliter le ciblage des pré-recrutements en phase d'éligibilité (fichiers des interviewés de l'enquête de cadrage « Home Devices » et fichiers issus de la Qualification Médiamat),
- l'amélioration du taux d'acceptation en phase 2 (Rendez-vous/Recueil) : 37,1% en 2016 vs 34,7% en 2015,
- la refonte des contrôles de participation des foyers qui augmente la part des cas traités sur deux critères (Audience foyer supérieure à 12 heures et audience individuelle supérieure à 7 heures sans changement de chaîne),
- la formation, le suivi, l'encadrement et le travail des enquêteurs au niveau du recrutement des nouveaux foyers,
- la proportion de foyers répondants effectifs quotidiens pour le calcul des résultats d'audience (90,5% de foyers répondants effectifs en moyenne).

Le CESP émet des réserves sur :

- La structure du panel en termes :
 - ▶ de multi-équipement en télévision active qui reste sous représenté de 2,6 points, de possession d'ordinateur surreprésentée de 5,3 points, de possession de tablette surreprésentée de 3,0 points, d'équipement en smart TV surreprésenté de 5,5 points,

- ▶ de modes de réception TV avec une surreprésentation de 5,5 points des foyers recevant la télévision par ADSL et une sous-représentation de 3,5 points des foyers recevant la télévision par satellite sans abonnement,

Bien que certains de ces critères soient pris en compte dans le redressement¹, ces différences d'équipement peuvent entraîner des biais dans les résultats issus du panel.

- La distribution par âge des individus répondants qui n'est pas correctement corrigée par le redressement.

Remarque :

- Le CESP s'interroge sur le profil des foyers non-équipés en poste de télévision : ils représentent plus de 5% des foyers en 2015 (Source Home Devices T4 2015).

Le CESP recommande :

- de poursuivre les efforts entrepris en matière de recrutement pour rééquilibrer la structure du panel en :
 - ▶ améliorant la représentativité de l'échantillon sur certains équipements sur ou sous représentés, en particulier la possession d'ordinateur, le multi-équipement en télévision active, la réception satellite (sans abonnement) et la réception ADSL,
 - ▶ représentant mieux les foyers sur les critères d'âges et d'activité de la personne de référence et les individus âgés de 18 à 34 ans.
- de tester un redressement sur l'âge de l'individu qui permette de mieux corriger la structure des échantillons répondants sur ce critère.
- de veiller à maintenir le taux de renouvellement du panel en utilisant les rotations volontaires.

Le CESP recommande aux utilisateurs :

- d'être vigilants, comme pour toutes les enquêtes, dans l'exploitation des résultats du panel sur des cibles à faibles effectifs et des chaînes à faible audience.

Enfin, le CESP souhaite pouvoir commencer ses travaux d'audit sur la mesure « 4 écrans » avant la fin de l'année 2017.

*Le Comité Scientifique
Le 27 juin 2017*

¹ 9 critères d'équipement : équipé DVD R, équipé ordinateur, équipé multi-Tv actives, Abonné Câble, Abonné CanalSat, Abonné TV par ADSL, Abonné Canal, Equipé IRD, Concurrence étendue/concurrence limitée.